



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

C28/2017

Vevey, le 28 août 2017

Adaptation des structures d'accueil périscolaire en UAP et intégration au Réseau REVE dès le 1.1.2018

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La révision de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), visant la généralisation de l'accueil parascolaire en application de l'article 63a de la Constitution vaudoise, a été adoptée par le Grand Conseil le 31 janvier 2017. Elle entrera en vigueur le 1er janvier 2018.

Avec cette révision, les prestations minimales des communes devront être les suivantes :

- Accueil de midi pour les enfants et jeunes de 4 à 15 ans,
- Accueil de l'après-midi après l'école, y compris le mercredi après-midi pour les enfants de 4 à 8 ans,
- Un délai transitoire jusqu'en 2020 est donné pour développer l'offre du matin.

Au vu de ce qui précède la Municipalité a décidé, dans sa séance du 17 juillet 2017 d'engager un processus d'adaptation de ses structures d'accueil « périscolaire » afin de créer trois nouvelles unités d'accueil parascolaire (UAP) et de les intégrer au réseau REVE comme le sont déjà les 213 places des sept structures communales (UAP La Pomme d'or, UAP Crédeilles, UAP La Campanule (et Charmontey avec 15 places UAP dès le 1.8.2017) et les UAP-Garderies Les Marionnettes, Les Cèdres, La Barcarolle et des Ateliers). Le document annexé illustre la situation actuelle et le dispositif tel qu'il sera au 1.1.2018.

Cette adaptation n'aura pas d'impact sur les lieux d'accueil qui resteront situés dans les établissements scolaires comme c'est le cas aujourd'hui. Ces lieux seront simplement rattachés à des entités « UAP » sous la responsabilité d'un éducateur responsable. La structure RH sera ainsi professionnalisée avec l'engagement d'éducateurs formés et la mise en place d'un processus de formation, respectivement de validation de l'expérience pour les auxiliaires non formés qui sont actuellement en poste dans le « périscolaire ». Dans la mesure des disponibilités, un poste dans les autres structures communales, en réfectoire ou pour les devoirs/études surveillés sera proposé au personnel auxiliaire non formé, qui pourrait être en surnuméraire dans les futures UAP.

Les 96 places d'accueil déployées actuellement dans les collèges de Clos, Part-Dieu, Veveyse, Crossets et à la salle à manger du Panorama seront dès le 1.1.2018 rattachées aux nouvelles UAP suivantes :

UAP Clos (30 places avec Part-Dieu et Panorama), UAP Crossets (36 places avec Plan) et UAP Veveyse (30 places).

Les structures d'accueil « périscolaire » et les UAP actuelles offrant déjà un accueil le matin, les trois nouvelles structures offriront aussi cette prestation dès 2018. Les horaires d'accueil seront harmonisés avec ceux des garderies.

L'intégration de 96 places supplémentaires dans le réseau REVE permettra de toucher une aide au démarrage unique pour 2018 de Fr. 4'000.- par place au titre des mesures d'encouragement, soit Fr. 384'000.-. La Ville obtiendra également de la FAJE (Fondation d'accueil de jour des enfants) une subvention pérenne de 26% sur la masse salariale du personnel éducatif pour ces nouvelles UAP, ce qui n'est pas le cas actuellement avec les structures d'accueil « périscolaire » dont l'excédent de charge est entièrement couvert par la Ville.

Le tableau ci-dessous montre, après analyse, que l'opération sera neutre pour la Ville, cela même après la fin au droit des aides au démarrage :

Transformation de l'accueil périscolaire en UAP : impact financier annuel pour la Ville		
	2016	2018
Excédent de charges accueil périscolaire (base comptes 2016)	645'000.00	
Excédent de charge accueil parascolaire (selon projection budgétaire 2018*)		
Excédent de charges accueil parascolaire 3 nles UAP		559'000.00
Poste admin supplémentaire parascolaire (0.7 EPT)		70'000.00
Totaux	645'000.00	629'000.00
	Différence	-16'000.00

*Base de calcul : participation des parents : 30% , subvention FAJE sur masse salariale éducative : 26%

Les aides au démarrage et la légère diminution de l'excédent de charges entraîneront une baisse des charges de Fr. 400'000.- pour le budget 2018 comme précisé dans le tableau ci-après :

Economie sur le budget 2018 suite à la transformation de l'accueil périscolaire en UAP		
	2016	2018
Excédent de charge accueil périscolaire (base compte 2016)	645'000.00	
Excédent de charges accueil parascolaire (nles UAP + admin 0.7 EPT)		629'000.00
Aides au démarrage 2018 (96 places à Fr. 4'000.-)		384'000.00
Totaux	645'000.00	245'000.00
	Economie sur l'exercice 2018 suite à l'adaptation des structures d'accueil	
		-400'000.00

Les changements apportés au dispositif impacteront la participation financière des familles; le coût des prestations sera dès 2018 calculé selon le barème du réseau REVE, fondé sur le revenu déterminant de la famille et non plus sur la base d'un forfait semestriel.

Le planning de mise en œuvre par le Secteur famille de la DJEFS est le suivant :

- Août-décembre Processus de recrutement, adaptation des contrats, engagements,
- Septembre Information aux partenaires et aux familles,
- Septembre-novembre Dépôt des dossiers OAJE et FAJE
- Octobre Séance d'informations aux parents
- Octobre-novembre Nouveaux contrats UAP
- Janvier/février 2018 Entrée en vigueur du dispositif avec au total 309 places en UAP,
- Dès 2018 Processus de formation des responsables et formation/validation de l'expérience des auxiliaires non formés

Le projet d'adaptation des structures d'accueil périscolaire en unité d'accueil parascolaire vise d'une part à atteindre les objectifs légaux fixés par la LAJE et, d'autre part, dans l'esprit de cette dernière, à permettre à toutes les familles qui en ont besoin de pouvoir concilier vie familiale et vie professionnelle dans un cadre professionnalisé. Le changement de paradigme proposé implique également un travail important et transverse au niveau des services communaux. La Municipalité souligne la dimension normative et qualitative de ce projet au service des familles veveysanes à un coût acceptable pour les finances de la Ville. Il est à noter que ce projet entre dans le programme de législature de la Municipalité.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 28 août 2017.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire


 Elina Leimgruber


 DE VEVEY


 Grégoire Halter

Annexe ment.

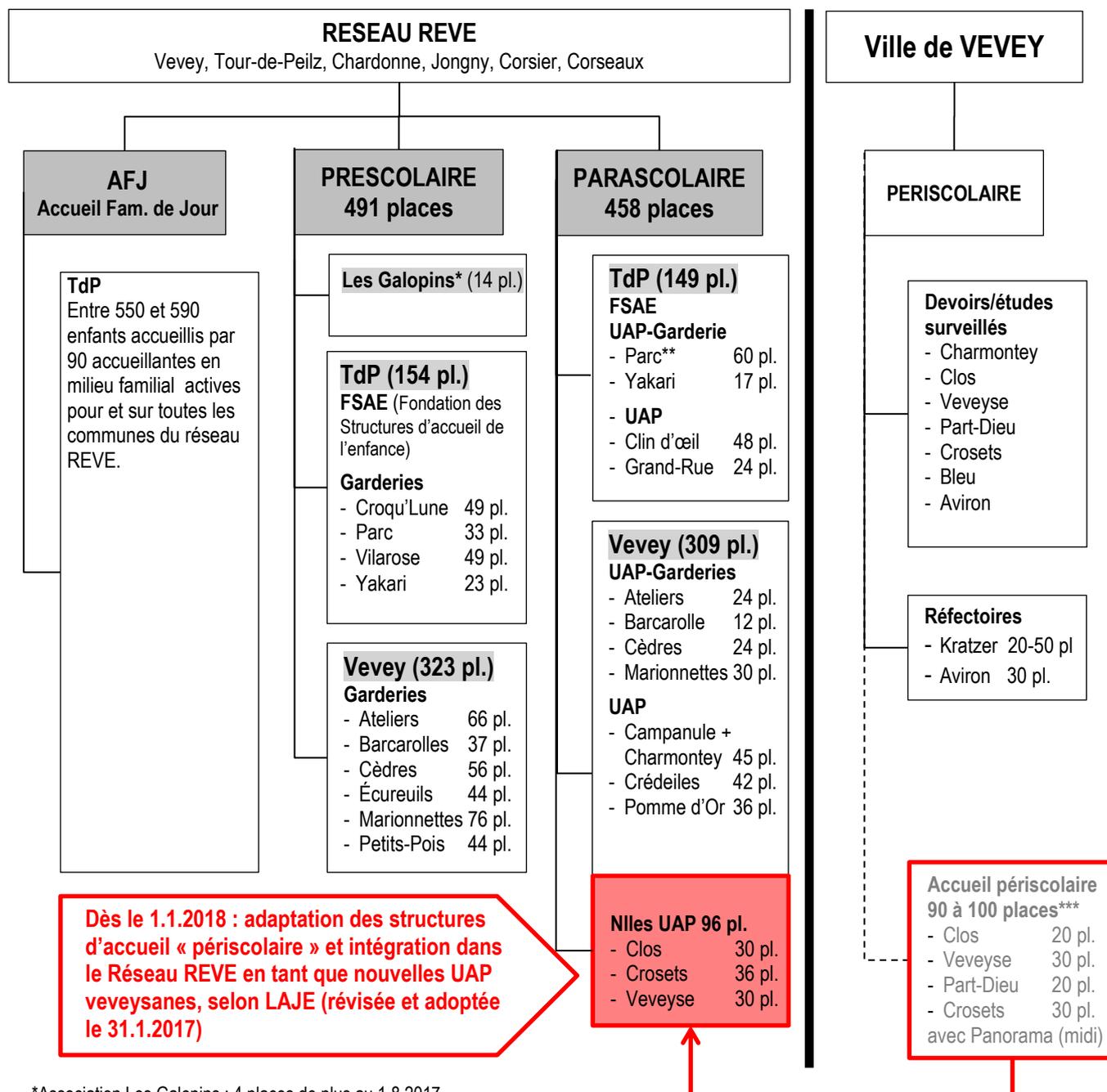


ACTIONS	DETAIL	RESP	2017					2018			
			Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	
Engagements RH	UAP CROSETS	Recrutement : responsable UAP. Début d'activité : 1.1 ou 1.2.18	MFAW/ATAN			coordonné avec SRH					
		Recrutement : éducateurs. Début d'activité : 1.1 ou 1.2.18	ATAN/PSCH			coordonné avec SRH					
		Adaptation des contrats d'auxiliaires. Début d'activité : 1.1 ou 1.2.18	PSCH			coordonné avec SRH					
	UAP VEVEYSE	Promotion interne : éducateur Veveyse (M. Cheren). Début d'activité : 1.10 ou 1.11.17	ATAN/PSCH			ou 1.11					
		Adaptation des contrats d'auxiliaires et taux d'activité. Début d'activité : 1.1 ou 1.2.18	PSCH			coordonné avec SRH					
	UAP CLOS	Promotion interne : responsable UAP : M. Lahaie édu à l'UAP Crédeiles. Début activité 1.1 ou 1.2.18	ATAN/PSCH			coordonné avec SRH					
Adaptation des contrats d'auxiliaires et taux d'activité. Début d'activité : 1.1 ou 1.2.18		PSCH			coordonné avec SRH						
ADMIN UAP	Adaptation contrat CDI à 0.7 EPT. Début d'activité : 1.10 ou 1.11.17	PSCH			ou 1.11						
Communication	Municipalité	Validation du communiqué au Conseil et de la feuille de route, séance du 28.8.2017	MFAW/ATAN								
	Bureau REVE	Pré-validation intégration UAP au réseau REVE (Séance de bureau du 28.8.2017)	MFAW/ATAN								
	Conseil comm	Communication (7.9.2017)	MFAW/ATAN								
	Conseil REVE	Validation de l'intégration des places en UAP par Conseil REVE (séance du 27.9.2017)	MFAW/ATAN								
	Parents	Information écrite / résiliation contrats / réinscriptions	PSCH								
Séance d'information aux parents avec M.L. Girardin (4.10.2017 à confirmer)		MFAW/ATAN									
Partenaires	Information officielle / communiqué de presse / écoles, etc.	MFAW/ATAN									
OAJE FAJE	OAJE	Préparation et envoi dossiers de reconnaissance pour nouvelles UAP	PSCH								
	FAJE	Préparation et envoi dossier FAJE pour aides au démarrage et subventions	PSCH								
Adm	Organisationnel	Paramétrage KIBE, site internet, soutien admin	ATAN/PSCH								
	Contrats	Elaboration nouveaux contrats et envoi	PSCH								
Ouverture	UAP	Ouverture officielle des trois nouvelles structures									
Formation	Responsables	Inscriptions CAS gestion d'équipe - début des formations : 9/2018	PSCH								
	Auxiliaires	Inscriptions processus de formation Art. 32 ou VAE	PSCH								

MFAW : Manon Fawer, Cheffe de service
 ATAN : Alexandre Tangerin, Resp. secteur
 PSCH : Patricia Schnell, Coordinatrice parascolaire

* Ouverture 1.1 ou report au 1.2.2018

Schéma illustrant les places en accueil pré et parascolaire du Réseau REVE avec intégration des structures d'accueil « périscolaire » de Vevey transformées en UAP dès le 1.1.2018



*Association Les Galopins : 4 places de plus au 1.8.2017

** TdP : UAP Parc : 12 places de plus dès le 1.8.2017

*** Les structures d'accueil « périscolaire » ne répondent pas aux normes de l'OAJE en termes d'encadrement éducatif, raison pour laquelle le nombre de places peut varier.